

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identifiant du produit

Nom du produit	Nanobright Coating for Plastic Lens
Description du produit	Solution de nano-revêtement pour surfaces plastiques.
Autres moyens d'identification	UFI : 6X4P-938S-DM1G-0Y65

### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Traitemen hydrofuge et protecteur.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'a été identifiée.

### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	NORDIC LIGHTS LTD. P.O Box 36   68601 Jakobstad   FINLAND www.nordiclights.com
-------------	--

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence	+358 40 190 1106
---------------------	------------------

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CE 1272/2008)

dangers physiques	Non classé
risques pour la santé	Asp. Tox. 1 – H304
risques environnementaux	Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquette

#### Pictogramme



#### Mot signal

Danger  
Le H304 peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Mises en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P301+310 EN CAS D'INGESTION : Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
Magasin P405 fermé à clé .  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

#### Contient

Distillats (pétrole), hydrotraités légers

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB .

Propriétés perturbatrices du système endocrinien : Le produit ne répond pas aux critères.



**Fiche de données  
de sécurité**  
**Nanobright Coating  
for Plastic Lens**

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

### SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

#### 3.2. Mélanges

Nom de la substance	Numéros d'identification	Classification	Concentration (en % massique)
Distillats (pétrole), hydrotraités légers	Numéro CAS : 64742-47-8 Numéro CE : 265-149-8	Asp. Tox. 1 – H304	>50-85

Le texte intégral de tous les avertissements de danger est affiché à la section 16.

### SECTION 4 : Mesures de premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Informations générales** Consultez immédiatement un médecin. Présentez cette fiche de données de sécurité au personnel médical.

**Inhalation** Eloignez la personne contaminée de la source de contamination. Transportez-la à l'air frais et maintenez-la au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Assurez-vous que ses voies respiratoires sont dégagées. En cas de difficulté respiratoire, le personnel qualifié peut lui administrer de l'oxygène. Placez la personne inconsciente en position latérale de sécurité et vérifiez qu'elle respire correctement.

**Ingestion** Rincez-vous soigneusement la bouche à l'eau. Ne provoquez pas de vomissements sauf si Sous la supervision d'un personnel médical. En cas de vomissements, maintenir la tête de la personne inconsciente basse afin d'éviter l'inhalation de vomissures. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire correctement.

**contact cutané** Lavez soigneusement la peau à l'eau et au savon ou utilisez un nettoyant cutané approprié. En cas de contact avec la peau, retirez immédiatement tous les vêtements contaminés et lavez-les abondamment à l'eau. Consultez un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

**contact visuel** Rincez immédiatement et abondamment à l'eau. Retirez vos lentilles de contact, le cas échéant, et écartez grand les paupières. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes.

**Protection des secouristes** Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de toute intervention.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

**informations générales** Voir la section 11 pour plus d'informations sur les risques pour la santé. La gravité des symptômes décrits variera en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

**Inhalation** L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.

**Ingestion** Symptômes gastro-intestinaux, notamment des troubles digestifs. Les vapeurs du contenu gastrique peuvent être inhalées, provoquant les mêmes symptômes. Risque d'aspiration en cas d'ingestion. L'inhalation de ces vapeurs après ingestion ou vomissements peut entraîner une pneumopathie chimique.

**contact cutané** Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**contact visuel** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.



**Fiche de données  
de sécurité**  
**Nanobright Coating  
for Plastic Lens**

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

**4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire**

Notes pour le médecin      Traiter les symptômes.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre à l'aide de mousse, de dioxyde de carbone, de poudre sèche ou **de** brouillard d'eau.

Médias d'extinction inadaptés    N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagera l'incendie.

**5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange**

dangers spécifiques

Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser sous l'effet de la chaleur, en raison d'une accumulation excessive de pression.

Combustion dangereuse

Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes : gaz ou vapeurs nocifs.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Mesures de protection lors de la lutte contre l'incendie

Évitez d'inhaler les gaz ou vapeurs d'incendie. Évacuez la zone. Refroidissez les contenants exposés à la chaleur à l'aide d'un jet d'eau et éloignez-les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidissez à l'eau les contenants exposés aux flammes jusqu'à ce que l'incendie soit complètement éteint. En cas de fuite ou de déversement non enflammé, utilisez un jet d'eau pour disperser les vapeurs et protéger les personnes intervenant sur la fuite. Maîtrisez les eaux de ruissellement en les contenant et en les empêchant de se déverser dans les égouts et les cours d'eau. En cas de risque de pollution de l'eau, avertissez les autorités compétentes.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

Portez un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et Les vêtements de protection appropriés, notamment les vêtements de pompiers conformes à la norme européenne EN469 (y compris les casques, les bottes et les gants de protection), offrent un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

**SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

précautions personnelles

Aucune action ne doit être entreprise sans formation adéquate ni sans risque personnel. Eloignez du déversement le personnel non essentiel et non protégé. Portez les vêtements de protection décrits à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Respectez les précautions de manipulation décrites dans cette fiche de données de sécurité. Lavez-vous soigneusement les mains après tout contact avec un déversement. Assurez-vous que les procédures et la formation relatives à la décontamination et à l'élimination d'urgence sont en place. Ne touchez pas le produit déversé et ne marchez pas dedans. Assurez une ventilation adéquate.

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

#### 6.2. Précautions environnementales

précautions environnementales	Non miscible à l'eau. Les déversements peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Prévenir empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
-------------------------------	---

#### 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Portez les vêtements de protection décrits à la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyez immédiatement tout déversement et éliminez les déchets en toute sécurité. Petits déversements : recueillez le produit. Grands déversements : absorbez le produit avec un matériau absorbant incombustible. Collectez-le et placez-le dans des conteneurs à déchets appropriés, puis fermez-les hermétiquement. Étiquetez les conteneurs contenant les déchets et les matières contaminées et retirez-les de la zone dès que possible. Rincez abondamment la zone contaminée à l'eau. Lavez-vous soigneusement les mains après avoir manipulé un déversement. Pour l'élimination des déchets, consultez la section 13.
-----------------------	---

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Pour la protection individuelle, voir la section 8. Voir la section 11 pour des informations complémentaires sur les risques pour la santé. Voir la section 12 pour des informations complémentaires sur les risques écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.
-------------------------------	---

### **SECTION 7 : Manutention et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

précautions d'utilisation	Lire et suivre les recommandations du fabricant. Éviter tout contact avec la peau. Prendre des précautions contre les décharges électrostatiques.
Conseils en matière d'hygiène générale au travail	En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement les mains. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver les mains à la fin de chaque poste de travail et avant de manger, de fumer ou d'aller aux toilettes. Changer de vêtements de travail chaque jour avant de quitter son lieu de travail.

#### 7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

précautions de stockage	Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Conserver sous clé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Garder l'emballage bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les emballages en position verticale. Protéger les emballages des dommages. Prévoir des bassins de rétention pour prévenir la pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Le sol de la zone de stockage doit être étanche, sans joint et non absorbant. Utiliser des emballages fabriqués dans les matériaux suivants : téflon, polyéthylène, acier au carbone, polypropylène (PP). Matériaux non adaptés : polystyrène (PS), caoutchouc, EPDM (éthylène-propylène-diène monomère).
classe de stockage	Stockage de produits chimiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)	Les utilisations identifiées de ce produit sont détaillées dans la section 1.2.
--	---

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les ingrédients

Aucune limite d'exposition connue pour le(s) ingrédient(s).

### 8.2. Contrôles d'exposition équipement de protection



Contrôles techniques appropriés

Assurez une ventilation adéquate. Une surveillance individuelle, environnementale ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un appareil respiratoire. Utilisez des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration localisée ou d'autres dispositifs techniques comme principaux moyens de minimiser l'exposition des travailleurs. Les équipements de protection individuelle ne doivent être utilisés que si l'exposition des travailleurs ne peut être maîtrisée de manière adéquate par les mesures techniques. Veillez à ce que les dispositifs de contrôle soient régulièrement inspectés et entretenus. Assurez-vous que les opérateurs sont formés pour minimiser l'exposition.

protection des yeux/du visage

Le port de lunettes de protection conformes à une norme approuvée est requis si l'évaluation des risques indique un risque de contact oculaire. Les équipements de protection individuelle pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne EN166. Sauf si l'évaluation indique qu'un niveau de protection supérieur est nécessaire, le port de lunettes de sécurité à ajustement serré est obligatoire.

Protection des mains

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, est recommandé en cas d'évaluation des risques indiquant un risque de contact cutané. Le choix des gants les plus adaptés doit être effectué en concertation avec le fournisseur/fabricant, qui pourra fournir des informations sur le temps de perméabilité du matériau. Pour une protection optimale des mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne EN 374. En tenant compte des données fournies par le fabricant, il convient de vérifier régulièrement, pendant l'utilisation, que les gants conservent leurs propriétés protectrices et de les remplacer dès l'apparition de signes de détérioration. Un changement fréquent est recommandé.

Autres protections pour la peau et le corps

Chaussures appropriées et vêtements de protection supplémentaires conformes à une réglementation. Le port d'un équipement conforme aux normes approuvées est recommandé si une évaluation des risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Mesures d'hygiène

Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Nettoyer quotidiennement le matériel et la zone de travail. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains à la fin de chaque poste de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer



**Fiche de données  
de sécurité**  
**Nanobright Coating  
for Plastic Lens**

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs liés au travail doivent être effectués. Informer le personnel de nettoyage des risques liés au produit.

**Protection respiratoire**

Le port d'une protection respiratoire conforme à une norme approuvée est requis si une évaluation des risques indique un risque d'inhalation de contaminants. Assurez-vous que tout équipement de protection respiratoire est adapté à son usage prévu et porte le marquage CE. Vérifiez l'étanchéité du masque et le remplacement régulier du filtre. Les cartouches filtrantes pour gaz et les filtres combinés doivent être conformes à la norme européenne EN 14387. Les masques complets à cartouches filtrantes remplaçables doivent être conformes à la norme européenne EN 136. Les demi-masques et les quarts de masque à cartouches filtrantes remplaçables doivent être conformes à la norme européenne EN 140.

**Contrôles de l'exposition  
environnementale**

Bien refermer le récipient lorsqu'il n'est pas utilisé.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristiques
Seuil olfactif	Aucune information disponible.
pH	4,7-5,0
Point de fusion	-25°C
point d'ébullition initial et plage	175°C à 4 mmHg.
Point d'éclair	68°C.
Taux d'évaporation	1.4
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité : 0,9 % (V) Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité : 1,2 % (V)
Pression de vapeur	1 kPa
Densité de vapeur	>2,52
Densité relative	Aucune information disponible.
Densité	0,80 g/ cm <sup>3</sup> .
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C	Sans objet.
Solubilité( s )	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partition	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation	275°C
température de décomposition	Aucune information disponible.
Viscosité	Aucune information disponible.
Propriétés explosives	Aucune information disponible.
propriétés oxydantes	Pas disponible.



**Fiche de données  
de sécurité**  
**Nanobright Coating  
for Plastic Lens**

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

Caractéristiques des particules Non applicable

**9.2. Autres informations**

**Informations relatives aux classes de risques physiques**

explosifs Sans objet.

propriétés oxydantes Sans objet.

Substances et mélanges Sans objet.

auto-échauffants

Corrosion des métaux Sans objet.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Température SAPT Sans objet.

Tension superficielle Sans objet.

Indice de réfraction : Sans objet.

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Réactivité Réagit avec l'eau et l'humidité de l'air.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité Stable à température ambiante normale et lorsqu'il est utilisé conformément aux recommandations. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter Évitez toute source de chaleur. Les récipients peuvent éclater violemment ou exploser sous l'effet de la chaleur, en raison d'une accumulation excessive de pression.

**10.5. Matériaux incompatibles**

Matériaux à éviter Peroxydes. Agents oxydants. Acides.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké conformément aux recommandations. Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes : gaz et vapeurs nocifs, vapeurs d'amines organiques.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Nom de la substance	Voie d'exposition	Dose	Espèces
Distillats (pétrole), hydrotraités légers	Oral	DL50 2000 mg/kg	Rat
	Dermique	DL50 2000 mg/kg	Rat
	Inhalation (4 h) Vapeur	CL50 5000 mg/m <sup>3</sup>	Rat



**Fiche de données  
de sécurité**  
**Nanobright Coating  
for Plastic Lens**

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

**corrosion/irritation cutanée**

corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation**

Lésions oculaires  
graves/irritation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**sensibilisation respiratoire**

sensibilisation respiratoire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**sensibilisation cutanée**

sensibilisation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**mutagénicité des cellules germinales**

Génotoxicité – in vitro

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**cancérogénicité**

cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité du CIRC

Aucun des ingrédients n'est listé ni exempté.

**Toxicité pour la reproduction**

Toxicité reproductive - fertilité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductive -  
développement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

STOT – exposition unique

Non classé comme toxique pour un organe cible spécifique

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

STOT – exposition répétée

Non classé comme toxique pour un organe cible spécifique

**Risque d'aspiration**

Risque d'aspiration

Asp. Tox. 1 – H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Une pneumonie peut survenir si des vomissements contenant des solvants atteignent les poumons.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

propriétés perturbatrices  
du système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

**SECTION 12 : Informations écologiques**

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

**12.1. Toxicité**

Toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Le produit est censé être biodégradable. Il s'oxyde rapidement par réactions photochimiques à l'air libre.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bioaccumulation** Ce produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

**Coefficient de partition** Aucune information disponible.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau. Il est non miscible à l'eau et se répand à sa surface. C'est un liquide volatil. Le produit contient des solvants organiques qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

#### **12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

**I'évaluation PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB selon les critères actuels de l'UE.

#### **12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien**

**propriétés perturbatrices du système endocrinien** Ce produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### **12.7. Autres effets indésirables**

**Autres effets indésirables** Aucun connu.

### **ARTICLE 13 : Considérations relatives à la cession**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **informations générales**

La production de déchets doit être minimisée, voire évitée, autant que possible. Réutilisez ou recyclez les produits dans la mesure du possible. Ce matériau et son emballage doivent être éliminés en toute sécurité. L'élimination de ce produit, des solutions de traitement, des résidus et des sous-produits doit toujours être conforme à la législation en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales compétentes. Lors de la manipulation des déchets, les précautions de sécurité applicables au produit doivent être respectées. Soyez vigilant lors de la manipulation des emballages vides qui n'ont pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les emballages vides sur leurs sacs peuvent contenir des résidus de produit et présenter un risque potentiel.

##### **Méthodes d'élimination**

Ne jetez rien dans les égouts. Débarrassez-vous des produits excédentaires et de ceux qui ne peuvent être recyclés par l'intermédiaire d'un prestataire agréé de gestion des déchets. Les déchets, résidus, contenants vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés doivent être collectés dans des conteneurs prévus à cet effet et étiquetés avec leur contenu. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage est impossible.

### **SECTION 14 : Informations sur les transports**



**Fiche de données  
de sécurité**  
**Nanobright Coating  
for Plastic Lens**

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

**Général**

Ce produit n'est pas couvert par les réglementations internationales relatives au transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

**14.1. Numéro ONU**

Non applicable

**14.2. Nom d'expédition approprié de l'ONU**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Aucun panneau de signalisation routière n'est requis .

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Risques environnementaux**

Substance dangereuse pour                Non  
l'environnement/produit marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou mélange**

Réglementation nationale                Loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail (modifiée). Règlement de 2009 sur le transport de marchandises dangereuses et l'utilisation d'équipements sous pression transportables (SI 2009 n° 1348) (modifié) [« CDG 2009 »]. Limites d'exposition professionnelle EH40/2005.

législation de l'UE                Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, à l'évaluation et à l'autorisation des substances chimiques et aux restrictions qui en découlent (REACH)

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) (tel que modifié).

Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) n° 1272/2008, CLP

Autorisations (Règlement 1907/2006, Titre VII)                Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement (Titre VII) 1907/2006)                Aucune restriction d'utilisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Directive Seveso – Maîtrise des risques d'accidents majeurs                Sans objet.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

**SECTION 16 : Autres informations**



**Fiche de données  
de sécurité**  
**Nanobright Coating  
for Plastic Lens**

Conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 16/12/2025

Remplace la version précédente le 16/12/2025

**Abréviations et acronymes utilisés dans cette fiche de données de sécurité**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
ADN : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures.  
RID : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie ferroviaire.  
IATA : Association internationale du transport aérien.  
OACI : Instructions techniques pour le transport aérien en toute sécurité des marchandises dangereuses.  
IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses.  
CAS : Service de résumés chimiques.  
ATE : Estimation de la toxicité aiguë.  
CL50 : Concentration létale pour 50 % d'une population testée.  
DL50 : Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane).  
CE50 : 50 % de la concentration efficace maximale.  
IC50 : Concentration inhibitrice semi-maximale.  
PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Asp Tox = Risque d'aspiration

**Abréviations et acronymes chimiques informations générales**

Seul le personnel formé est habilité à utiliser ce matériel.

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Source : Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

**Conseils de formation**

Veuillez lire et suivre les recommandations du fabricant . Seul le personnel formé est habilité à utiliser ce produit.

Voici le premier numéro.

**Commentaires de révision**

NORDIC LIGHTS LTD.

**Délivré par**

16.12.2025

**Date de révision**

0.1

**Révision**

16.12.2025

**Remplace la date**

**Mentions de danger complètes**

Le H304 peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans le cadre d'un autre procédé. Ces informations sont, au mieux de la connaissance et de la conviction de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de ces informations pour son usage particulier.